



Enfance Famille Jeunesse

■ Aide à la naissance

Objectif

Contribuer aux dépenses de la famille liées à la naissance ou à l'adoption d'un enfant

Bénéficiaires

Familles percevant des prestations familiales de la MSA, ou personnes affiliées au titre de

l'assurance maladie pour les enfants de premier rang n'ouvrant pas droit aux prestations familiales

Modalités

→ 100 € par enfant

Versement unique après la naissance

Contact : 03 88 81 75 17 ou 03 69 22 76 16

■ Accueil du jeune enfant

Objectif

Contribuer aux coûts de fonctionnement

- des équipements accueillant de jeunes enfants de moins de 6 ans ressortissants du régime agricole
- des structures d'appui

Bénéficiaires

- Equipements d'accueil : multi-accueil, crèche, microcrèche, halte-garderie, Accueil de Loisirs Sans Hébergement -vacances et temps périscolaire-

- Structures d'appui : Relais d'Assistants Maternels et Lieux d'Accueil Parents-Enfants

Modalités

- Le montant de la prestation de service est fixé annuellement. Elle est identique à la prestation versée par la Caisse d'Allocations Familiales
- La prestation de service est versée aux gestionnaires des équipements et des structures

Contact : 03 88 81 75 18

■ Prime d'installation pour les Assistant(e)s Maternel(le)s

Objectif

Verser une prime unique d'installation pour des achats de puériculture et de sécurité

Bénéficiaires

Assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s

- Lors du 1^{er} agrément
- Ayant suivi la formation obligatoire, validée

par le Conseil Général

- Bénéficiaires de prestations familiales ou de logement versées par la MSA

Modalités

- le montant de la prestation est de 500 €
- Il s'agit d'une Prestation Extra-Légale versée sous conditions d'exercice de la profession

■ Aide à domicile

Objectif

Soutenir temporairement la famille en cas

- d'indisponibilité de la mère de famille pour raisons de maternité
- de maladie de l'un des deux parents, de l'un des enfants de la famille, à condition que le plus jeune des enfants soit âgé de moins de 10 ans
- de nécessité d'un accompagnement éducatif, ou en cas de déséquilibre lié à une rupture

Bénéficiaires

Tout adhérent au régime agricole ayant :

- un ou plusieurs enfants à charge, âgé de

moins de 10 ans, bénéficiaire de prestations familiales de la MSA

- un enfant unique ou dernier d'une fratrie, si celui-ci est affilié en MSA au titre de l'assurance maladie

Modalités

- Aide à domicile pour une durée maximum de 3 mois
- Aide soumise à conditions de ressources, évaluation au préalable par un travailleur social

■ Aide aux vacances

Objectif

Favoriser le départ en vacances des familles en France et l'accueil des enfants dans des structures collectives en France et, sous conditions, en Europe

Bénéficiaires

- Familles allocataires, ayant 1 ou plusieurs enfants à charge, âgés de moins de 21 ans au 31/12 de l'année en cours
- Familles non allocataires, ayant 1 enfant à charge, enfant unique ou dernier d'une fratrie affilié au titre de l'assurance maladie en MSA,

et âgé de moins de 21 ans au 31/12 de l'année en cours

- Les enfants âgés de 18 à 20 ans, affiliés au régime étudiant peuvent être pris en considération s'ils sont encore à charge

Modalités

- Aide soumise à conditions de ressources
- Une attestation nominative par enfant est transmise par nos soins aux familles allocataires remplissant les conditions
- Paiement attribué à la famille ou à l'organisateur du séjour

■ Aide aux loisirs (expérimentation)

Objectif

Favoriser la pratique d'activités de loisirs culturels ou sportifs en contribuant à en atténuer le coût

Bénéficiaires

Enfants âgés de 3 à 20 ans

Modalités

- Aide soumise à conditions de ressources
- Modalités identiques à l'aide aux vacances

■ Aide aux études

Objectif

L'aide est destinée à encourager les études des enfants âgés de 15 à 25 ans fréquentant

- un lycée d'enseignement général, technique, agricole ou professionnel -à partir de la seconde-
- un établissement d'enseignement supérieur, tels que les université, les IUT, etc.

Bénéficiaires

- Familles ayant un ou plusieurs enfants à charge et bénéficiaires de prestations familiales versées par la MSA
- Familles non allocataires ayant un enfant à charge, enfant unique ou dernier d'une fratrie affilié au titre de l'assurance maladie en MSA

- Enfants âgés de 20 à 25 ans affiliés au régime étudiant si les parents attestent sur l'honneur qu'ils sont toujours à charge
- Apprentis de 1^{ère} année en Centre de Formation Agricole

Modalités

Aide soumise à conditions de ressources

- Les adhérents potentiellement concernés par cette prestation sont destinataires d'un formulaire au cours du 3^e trimestre de l'année civile, au moment de la rentrée scolaire
- Cette prestation est cumulable avec d'autres aides aux études

Contact : 03 88 81 75 18

■ Appel à projets jeunes

Objectif

Aider les jeunes à concrétiser des projets ayant pour objectif d'améliorer leurs conditions de vie

Bénéficiaires

Concours annuel s'adressant à des groupes de jeunes âgés de 13 à 22 ans

Modalités

- Subvention au projet
- Sélection des meilleurs projets régionaux pour concourir au niveau national
- Dépôt des dossiers avant le 1^{er} octobre de chaque année

Contact : Françoise SCHILLING au 03 88 81 75 69